



# L'INFOLETTRE DU SCRC

25 OCTOBRE 2019

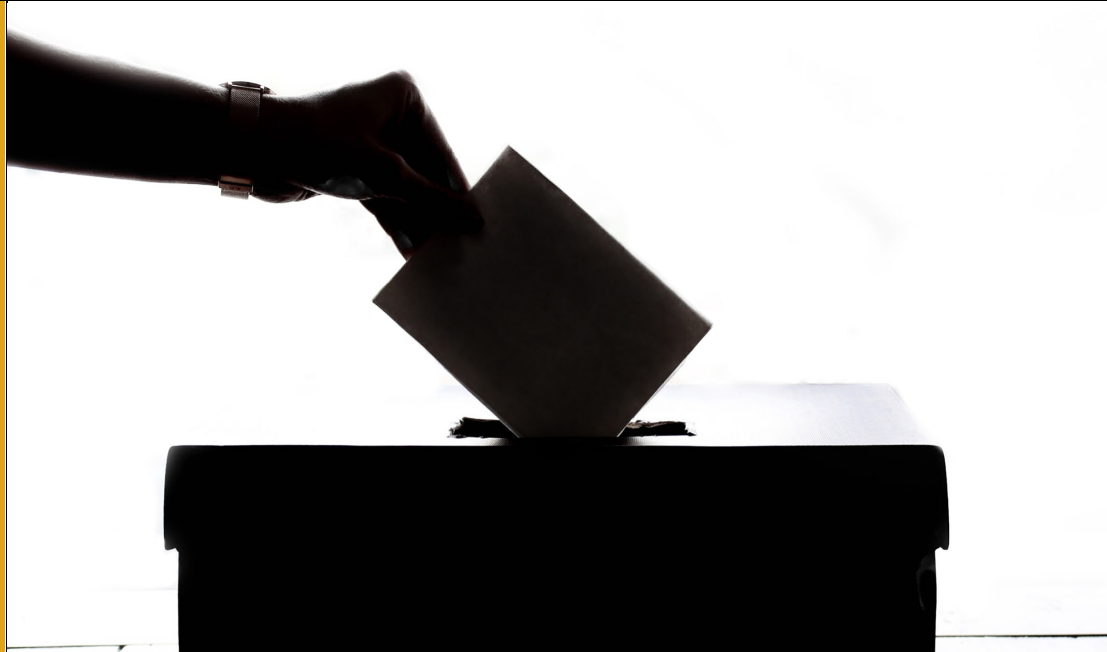
(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## COMITÉ DES ÉDIMESTRES

Le comité a repris ses travaux (finalement, diront certains!). L'employeur a proposé un certain nombre de choses, notamment sur les permanences qui doivent être attribuées. Rappelons que la convention collective prévoit que 25 % des nouvelles fonctions parmi les édimestres seront considérés comme des postes permanents (page 193). Le comité, formé de Pierre Tousignant, Kamel Bouzeboudjen et Catherine Contant, doit se pencher sur ces propositions. La prochaine rencontre avec l'employeur est prévue le 29 octobre.

## À voir en page 2

- Les délégués, au cœur de l'action syndicale
- Le Fonds d'aide spécial peut peut-être vous aider
- Campagne «Je soutiens mon journal»



## Élections fédérales: et maintenant ?

Les bulletins de vote ont été comptés, et Justin Trudeau se retrouve à la tête d'un gouvernement minoritaire à Ottawa, flanqué à gauche par le NPD, qui soutient un réinvestissement dans le diffuseur public. Pour la société d'État, cela veut donc dire que le financement de Radio-Canada est assuré, au moins dans le futur immédiat. Mais comme le soulignait le regroupement Les Amis de la radiodiffusion, la plateforme libérale laisse plusieurs questions sans réponses. Le PLC ne s'est pas engagé sur l'augmentation du financement de Radio-Canada, ni sur le renouvellement du réinvestissement voté en 2016. Ce qui ramènerait Radio-Canada, après 2021, aux niveaux de financement de l'ère Harper. L'année 2020 sera aussi importante, puisqu'il sera question du renouvellement de la licence de Radio-Canada. Le SCRC, avec des partenaires et alliés, va militer pour un financement adéquat afin que le radiodiffuseur public maintienne la qualité de ses services – et de ses emplois – pour le bénéfice des auditeurs, des téléspectateurs et de ceux qui consultent nos plateformes numériques.

# LES DÉLÉGUÉS, AU CŒUR DE L'ACTION SYNDICALE

Au cours des prochains mois, l'efficacité des actions du syndicat passera de plus en plus par le travail des délégués. C'est pourquoi deux activités importantes sont organisées pour eux et elles. D'abord, une formation de deux jours qui portera sur le traitement des plaintes et des litiges et un sommet de trois jours à la fin novembre. Les objectifs de ces deux activités sont d'outiller convenablement chaque délégué(e) et de s'entendre ensemble sur un plan de travail qui devrait nous mener aux portes de la prochaine négociation. Ajoutons que des rencontres sur les relations et l'organisation du travail devraient se faire localement dès l'an prochain. Les délégués rencontreront leurs supérieurs pour évoquer des sujets dans leurs sections respectives. Les élus auront donc une plus grande prise sur leurs conditions de travail. Le syndicat n'hésitera jamais à dénoncer les abus d'un employeur qui se croit encore trop souvent tout permis. Mais il peut aussi devenir un acteur de changement et les délégués seront aux premières loges. Être proactif, c'est possible et probablement plus agréable que d'être constamment en réaction. Le syndicat est bien plus que qu'un bureau des plaintes, c'est aussi le porteur d'un projet collectif. Le défi de notre 2020 à nous c'est de le préparer ensemble.

## Campagne

### «Je soutiens mon journal»

L'information régionale est essentielle. Nos collègues du Droit, du Soleil, de la Voix de l'Est, de La Tribune, du Nouvelliste et du Quotidien ont annoncé leur intention de déposer une offre d'achat pour leurs journaux en quasi-faillite. La campagne «Je soutiens mon journal», ne serait-ce qu'avec les appuis qu'elle génère dans la population, n'est pas sans rappeler la campagne Tous amis en soutien à Radio-Canada. Il est rassurant de constater qu'en cette aire de prolifération de fausses nouvelles, une large part des citoyens défendent le droit à une information de qualité. Le SCRC sera appelé à appuyer concrètement l'offre d'achat des employés de GCM, nous aurons l'occasion d'en reparler.

## LE FONDS D'AIDE SPÉCIAL PEUT PEUT-ÊTRE VOUS VENIR EN AIDE

Le Fonds d'aide spécial (FAS) a été créé en 2001, à la suite d'une décision du Comité consultatif sur les avantages sociaux. Le Fonds sert à rembourser des coûts de soins de santé qui ne sont pas couverts par nos différents plans d'assurance ou par les différents paliers de gouvernement. Tous les employés et les retraités de CBC/Radio-Canada, peu importe leur statut d'emploi, peuvent faire une demande au FAS, pour eux-mêmes, leur conjoint ou leur enfant mineur. Qu'est-ce qui est couvert ? Plusieurs dépenses: les appareils médicaux, les aides à la mobilité, les traitements de fertilité ou encore les demandes pour le cannabis médical, pour ne citer que ceux-là. Dans certains cas d'exception, la différence est payée même si les assurances couvrent une partie de la dépense, comme par exemple pour les appareils auditifs. Les frais de dentiste et les soins à domicile ne sont pas couverts. Le FAS ne fait pas d'avance de fonds. Les demandes doivent être d'un montant minimal de 200 \$ et parvenir au Fonds au plus tard 15 mois après la date indiquée sur le reçu. Vous devez faire parvenir vos documents de façon électronique à un représentant du comité. La représentante du SCRC à qui vous pouvez envoyer vos demandes est Marie-Andrée Charron ([marie-andree.charron@radio-canada.ca](mailto:marie-andree.charron@radio-canada.ca)), vous pouvez également lui écrire si vous avez des questions sur le Fonds. Les informations transmises à votre représentant sont confidentielles. Le comité se réunit quatre fois par année (mars, juin, septembre, décembre) pour traiter les demandes.